

Nous avons reçu de Washington, une Adresse de Mr. Wm. L. Brent à ses concitoyens, et nous comptons la publier dans notre prochain numéro.

Cet écrit, aussi mesuré que lucide, tend à justifier notre représentant de quelques imputations hasardées contre lui; et les explications, aussi claires que franches, qu'il donne au public, sont faites pour ouvrir les yeux de tous les gens de bonne foi qui ne se laissent pas décevoir par les assertions dénuées de fondement que l'on entend en marche, les uns se vantant que...

Mais nous ne voulons pas anticiper; nous ne prétendons ici qu'annoncer un écrit lumineux, quoique simple; un écrit fait pour rassurer les bons esprits, et pour couvrir ceux qui ne sont pas frappés d'incapacité.

Politique

BARCELONNE, 14 Oct.

Les soumissions continuent; on compte à Manresa une remise de deux à trois mille fusils. La division d'opération continue sa marche sur Berga, Vich et Olot. Les insurgés ont abandonné le blocus de Gironne et le Lempordan.

CONSTANTINOPLE, 28 Sept.

On dit aujourd'hui que le Sultan est décidé à envoyer le patriarche grec en Morée, pour négocier avec les Grecs. C'est la nouvelle du jour; et l'on assure que les ministres de France, de Russie et d'Angleterre, regardent cette démarche comme la première concession dans cette affaire.

Trieste, 12 octobre

D'après des lettres de Corfou, la flotte égyptienne a quitté Corfou, et s'est dirigée vers le sud, sans éprouver aucune résistance de la part des escadres combinées. On présume que c'est en vertu d'une convention conclue entre Codrington et Ibrahim-Pacha, qui aurait stipulé le libre retour de la flotte. Il y a plusieurs versions sur ce fait; mais il paraît sûr que la flotte d'Égypte avait effectivement quitté Navarin avant le 28 septembre.

Corfou, 3 octobre.

Un brick de guerre anglais vient d'apporter la nouvelle qu'Ibrahim a consenti le 23 septembre, à un armistice, et qu'il s'est réservé, vis-à-vis des escadres combinées, le droit de retourner librement à Alexandrie, aussitôt que de nouvelles communications lui seront parvenues. L'armistice que les Grecs ont eu à conclure sous la garantie des chefs des escadres alliées; M. Elliot, du côté de l'Angleterre; Hnilley, pour la France, et le conseiller Alasary, qui se trouve en qualité d'agent diplomatique auprès de l'amiral russe Heiden, ont conclu la convention avec Ibrahim.

NAPOLI DE ROMANIE, 22 août.

La commission représentative du gouvernement de la Grèce vient de publier la déclaration suivante, datée du château de Bertal (dans le port de Napoli de Romanie):

La commission représentative du gouvernement fait savoir à toute la Grèce que des circonstances importantes et décisives sont survenues, et la commission regarde comme un devoir sacré de les faire connaître.

"Le traité du 24 juin (6 juillet) que les représentants des trois puissances, l'Angleterre, la France et la Russie, ont signé à Londres, et qui est déjà devenu public partout, ne nous permet pas de douter que ces grandes puissances ne soient résolues à mettre fin à notre lutte par une intervention forte et constante.

La nation grecque avait précédemment, par l'organe de ses représentants, réunis dans la troisième assemblée nationale, d'abord à Epidauri, et plus tard à Trézène, invoqué cette médiation; et la résolution des grandes puissances chrétiennes, prouve que les Grecs n'ont pas compté en vain sur leur intérêt. Cependant, quelque grand que soit leur désir de voir finir la guerre, les Grecs ne doivent pas perdre de vue qu'une grande partie de leur sort futur dépend de la manière, c'est-à-dire de leurs actions, dans ce moment décisif qu'ils traversent. Dans les circonstances actuelles, les Grecs ont principalement besoin d'union, et d'une Union sincère, pour prouver au monde entier qu'ils ont été injustement accusés d'être amis du trouble et de l'anarchie. Leur ferme résolution de se montrer obéissants aux lois actuelles, mais pour un seul but, le bien de la patrie, et par conséquent redoutables à leurs ennemis, les rendra dignes de la bienveillance et de l'intérêt de toutes les puissances chrétiennes, et contribuera le plus à l'heureuse issue de leur puissante intervention.

Aux termes de l'article 4 du traité du 6 juillet, les puissances doivent faire préalablement conclure un armistice. Les Grecs ne peuvent certainement s'opposer à une chose qu'ils demandaient eux-mêmes à l'époque de l'assemblée d'Épidauri; mais ils doivent penser en même temps qu'il dépend d'eux-mêmes que cet armistice soit avantageux et honorable pour eux. Ils doivent donc redoubler d'énergie, montrer encore plus d'obéissance et de bonne volonté qu'auparavant, afin que, pendant l'intervalle, l'ennemi ne profite de rien à leur désavantage. La commission représentative ayant toujours un but devant les yeux, emploiera tous ses soins pour soutenir l'énergie et l'empressement qu'elle attend des Grecs.

Grecs! la lecture du traité vous convaincra de l'importance qu'ont pour la nation grecque les intérêts qui se traitent aujourd'hui, ainsi que de la nécessité pour le gouvernement grec de se trouver en position de consacrer avec calme une grande partie de son attention au développement de ces intérêts importants. La ville de Napoli, quoique les troubles qui y avaient éclaté récemment soient apaisés aujourd'hui, n'est pas, il faut l'avouer, le lieu le plus favorable pour atteindre un pareil but. Un reste de fermentation, à la suite de si grands mouvements, et la crainte de nouvelles collisions possibles, attireraient presque toute l'attention du gouvernement s'il demeurait à Napoli. C'est pourquoi il a été résolu, avec le consentement du Sénat, en vertu du décret n° 1, et de la délibération n° 32, de transporter le siège du gouvernement à Egine, où il est persuadé qu'il pourra veiller avec calme sur les intérêts de la nation, en même temps qu'il sera dans la situation la plus convenable pour observer et appuyer efficacement les mouvements militaires aussi long-temps qu'ils auront encore à durer.

Le gouvernement, en se rendant à Egine, n'oubliera cependant pas la nécessité de maintenir à Napoli le calme et l'ordre, et loin de négliger les droits et les intérêts des citoyens de cette capitale, ordonnera avant son départ les dispositions nécessaires.

Grecs! plus le gouvernement sent l'importance des circonstances actuelles, plus il redoublera de zèle, d'activité et d'attention pour se montrer digne de votre confiance; mais il sent d'autant plus fortement la nécessité de vous trouver prêts à le soutenir. Il vous invite donc à une véritable et sincère union, à une obéissance parfaite, enfin à des actions dignes d'hommes qui sentent le bienfait de la liberté et désirent en jouir.

Tous les représentants du peuple qui ne sont pas présents au sénat, doivent penser que maintenant, plus que jamais, le corps législatif a besoin de leur présence et du secours de leurs connaissances diverses, et qu'ils doivent se hâter d'accomplir les devoirs sacrés que leur ont imposés les peuples de la Grèce. Tout Grec qui, par ses conseils ou ses actions, peut contribuer au soutien des lois et au maintien de l'ordre, est obligé de prêter assistance au gouvernement dans une affaire aussi importante.

Si quelques esprits, inquiets par système, qui trouvent toujours plaisir à remuer ce qui est stable, voulaient dans ce moment inquiéter les citoyens, et préparer ainsi à leur patrie une perte certaine, ils doivent savoir qu'ils n'échapperont pas au

châtiment réservé à leur méchanceté; ils doivent apprendre que le gouvernement ne se laissera pas aller aux excès, comme il l'a fait par les circonstances et les lois.

Le gouvernement a non seulement l'espérance, mais encore la certitude complète, que les puissances médiatrices contribueront aussi à appuyer les mesures qu'il prendra pour assurer l'ordre contre de tels ennemis de leur patrie, et ne doute pas que les efforts des Grecs, fortifiés par leur union, et soutenus par les dispositions bienveillantes des puissances, seront couronnés d'un heureux succès.

La Commission représentative du gouvernement. G. MATHONICHALIS; J. MILAITIS; J. NAKO. Le sect. d'Etat pour l'intérieur et la police. Signé ANASTAS LEPANOS. Le sect. d'Etat pour les affaires étrangères. Signé G. GLABAKI. Napoli, le 21 août (nouveau style) 1837.

MARSEILLES, 13 Oct.

Les journaux italiens annoncent que la flotte russe était arrivée dans le port de Marseille.

LYON, 15 Oct.

Le Rhône a sensiblement diminué dans la journée d'hier; il est presque entièrement rentré dans son lit. On parle des ravages occasionnés par les eaux dans les environs de Valence (Drôme).

On écrit du Havre, 16 octobre: "Un incendie qui pouvait avoir les résultats les plus funestes pour notre port, vient de se déclarer au moment où nous mettions sous presse, à bord du navire anglais Jono. En quelques minutes, ce bâtiment, qui venait d'entrer à la marée, est devenu la proie des flammes. Quelques livres de poudre qu'il avait à bord ont fait une explosion qui a effrayé la foule qui s'était portée sur les lieux. Heureusement personne n'a péri. Le dommage est estimé 120,000 fr."

PARIS, 24 Oct.

Tandis qu'à Paris les eaux de la Seine sont assez basses pour faire augmenter sensiblement le prix du pain, le Rhône a crû d'une manière prodigieuse. On écrit de Lyon:

"Toute la plaine des Brotteaux est inondée: les habitans sont confinés dans les premiers étages des maisons, et beaucoup de bêtes de trait qu'on n'a pu conduire hors de leur écuries, y ont trouvé la mort. Le cours du Rhône est ouvert, et les travaux de la digue de la Vitriolerie sont en plusieurs endroits renversés.

Les nouvelles qu'on reçoit du Dauphiné et de la côte du Rhône, annoncent que les eaux y ont causé de déplorables ravages. La diligence de Valence à Lyon, qui fait ordinairement ce trajet en douze heures, a été forcée de demeurer trois jours à venir. Chaque filet d'eau qui coule des montagnes, était devenu un torrent profond. Toute la route était sillonnée et coupée en plusieurs endroits. A Serres, la diligence a été obligée de s'arrêter plusieurs heures; le fleuve était débordé sur la route: huit à dix voitures attendaient dans ce lieu le moment de pouvoir passer. Comme le sommet du parapet joignant le Rhône, s'élevait encore au dessus de l'eau, les voyageurs ont voulu descendre pour franchir à pied ce passage et gagner le village prochain: l'un d'eux est tombé dans le Rhône, et a eu beaucoup de peine à regagner le bord à la nage. Il est impossible de connaître l'étendue des désastres causés par l'inondation sur toute la côte. A Vienne seulement, un grand nombre de maisons, parmi lesquelles on cite une manufacture importante, ont été renversées. Plusieurs personnes doivent avoir péri.

A Avignon, le fleuve a couvert les quais et les rues à une grande hauteur, et a pénétré dans les magasins. Une lettre que nous avons sous les yeux porte ce qui suit: "Notre comptoir fut bientôt envahi; jugez des travaux que nous fûmes obligés de faire pour sauver nos livres, nos marchandises, nos papiers. Le vestibule était plein de balles de laine que nous montâmes au premier; nous travaillâmes une partie de la nuit; enfin, la drée d'eau s'apaisa... Le terreur, la consternation étaient partout; les cris au secours! se faisaient entendre de côté des quais, et de l'île de la Barthelasse.

Le Rhône avait plus d'une lieue et demie d'étendue; il a emporté les chaussées, les digues. On ne sait pas encore les dégâts qu'il a causés; mais on l'a vu traîner des chevaux, des débris de maisons, des arbres; le grand Rhône en est encore couvert. J'ai vu de mes yeux une jolie maison de campagne, près du Pontet, qui s'est écroulée, et l'on craint que le propriétaire n'y ait été enseveli avec sa famille. Une autre maison de campagne contenait huit personnes; on a été les chercher en bateau, au moment où l'eau atteignait presque le toit; et, à peine ont-elles été amenées au rivage, que la maison s'est écroulée en

partie. Un homme a été retiré du courant étendu presque mort dans un petit bateau; à côté de lui était un enfant couché dans un berceau.... Ce malheureux père avait senti ses forces s'épuiser, et il s'était abandonné à sa destinée... Depuis 1801, le Rhône ne s'était pas élevé à une pareille hauteur.

Quelle que soit l'étendue des désastres causés par le Rhône, ceux qu'ont produits les torrents et les rivières qui portent leurs eaux à ce fleuve, ont été encore plus considérables. C'est la rivière qui traverse Vienne qui y a renversé plusieurs maisons. Le fait suivant paraît incroyable, s'il ne nous était attesté par une personne digne de foi: l'impétuosité de l'Ardeche était telle, que ses eaux ont comme coupé celles du Rhône, qu'elles les ont traversées, renversé la digue sur la rive opposée, et qu'elles ont été à un quart de lieue de là entamer la chaussée qui communique de la route de Lyon à la route de Languedoc par le pont Saint-Esprit.

P. S. La maison de campagne renversée par les eaux, près d'Avignon, était celle de M. Achard. Ce négociant, entraîné par le fleuve, a couru les plus grands dangers; on est parvenu à le sauver, mais il est blessé et très malade.

Le 12 Octobre au matin, le Rhône a commencé à diminuer.

Le village de Rochemaure, a perdu dix-sept maisons, celui de Caderousse plus de trente. Le même jour, à deux heures, on était encore obligé de circuler en bateau sur le Rhône. Cependant le Rhône continue à diminuer."

Commercial

Prix-Courant de Paris-France, au 26 de Novembre.

Farine, \$11 à 13.... Droits fixes 2 68 3/4
Moulin Perc, 28 à 30.... Droits fixes 2 68 3/4
Prime Parc, 21.... Droits fixes 2 68 3/4
Beuf mes, 13, évalué 23.... Droits 16 pr. 6 1/2
Jambon, 15 cts, évalué 30.... Droits 16 pr. 6 1/2
Graine, 20, évalué 18 1/2.... Droits 16 pr. 6 1/2
Tabac, 12.... Droits fixes 6 1/2
Café, 9 1/2 cts.... Cases, point.... Ecaillé \$1 17 1/2

Marché de Bordeaux, 20 Septembre.

VINS ROUGES, crus de 1826... Château Margaux, Lafite, Lafite et Haut-Brisson, 1600 le tonneau; Médoc, seconds crus, Rauzan, Larose, Mouton, Gaus, Lougue, 1300; troisième crus 900; quatrième et cinquièmes crus, en bouteille, supérieurs de Margaux, Saint-Jules, Paillet et Saint-Estève, 600 à 700; Médoc ordinaires 300 à 350; Graves, 1ère. qualité, 500 à 650; 2de. qualité 300 à 350; 3ème. qualité, 180 à 250; St-Eustache et Gaus, 1ère. qualité, 280 à 330; 2de. et 3ème. q. 200 à 260; Montfort et Bousens 200 à 250; Blaye et Saint-Macaire, 110 à 140; Cahors Grand Constant et autres marques, 370 à 400; Idem ordinaires, 180 à 200; Cognac de Cahors 500 à 540.

VINS BLANCS, le tonneau... Petits vins 80 à 85; Entre-deux-Mers, 90 à 95; Cotes et Bosc, 100 à 105; Bas-Bordeaux, 120 à 130; Haut-Bordeaux, 190 à 200; Haut-Sauterne, 250 à 350; Graves 1re qualité, 220 à 240; Dôme 2de. et 3ème. 190 à 140. EAU-DE-VIE, les 50 verres, Armagnac 187 50; Marmande 185; Pays, 177 50; Languedoc 182 50; Cognac Saintonge 350 à 375; Bordeaux 4e. preuve 250.

HUILE d'olive, saine, les 50 kil. 82f. en entrepot, idem de lin, 52 à 63, acquitté.

FEUILLETON.

SPECTACLE.

Judi dernier, la représentation des Deux Journaux et de M. Poulton, n'avait attiré que fort peu de monde; les dames particulièrement. Mais dans les loges un vif intérêt remarquable. On ne sait à quoi attribuer une telle indifférence; surtout lorsqu'on se rappelle l'empressement que le public montrait, l'an dernier, pour ce genre de plaisir si bien en rapport avec nos mœurs et nos goûts. Peut-être le choix des pièces entre-t-il pour beaucoup dans cette espèce de désertion; et peut-être aussi, tout agréables qu'elles soient, est-elle méme, l'œuvre trouve-t-on un peu rebutée. On parle cependant de monter l'opéra du Sultane, musique de Caraffa, et.... qui le croira.... la Peste!

Nous apprenons que Mr. Caldwell et la troupe devaient partir de Nashville, le 6 de ce mois, pour la Nouvelle-Orléans. Nous devons, en conséquence, nous attendre, chaque jour, à les voir arriver.

On doit se rappeler de l'article publié il y a quelques semaines, dans notre Feuilleton, au sujet d'un acte de violence exercé par un abbé à Paris, sur une jeune demoiselle de 6 ans. Nous trouvons dans le Journal des Débats, le jugement rendu contre lui, et que nous donnons ci-dessous.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

L'affaire de Joseph Contraintes a été reprise, pour les plaidoiries, à huit heures et demie. Aucune des quatre filles de Mme. veuve Lebon n'y assistait. M. le président de Montigny avait eu la sage précaution de faire sortir ces jeunes demoiselles aussitôt après leur déposition, afin que chacune d'elles n'assistât qu'à la partie des débats où sa présence était rigoureusement indispensable.

M. Charles Ledru a plaidé le premier pour Mme. Lebon, partie civile.

M. de Vaufréland, avocat-général, a prononcé son réquisitoire.

M. Guignard a présenté la défense de l'accusé dans une plaidoyer de deux heures.

Vers midi, l'audience est devenue publique pour le résumé de M. de Montigny. A une heure du matin, les jurés ont répondu affirmativement sur toutes les questions.